

Association Collectif Trois Tiers
35 rue des bahutiers
33000 BORDEAUX

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 octobre 2018

Le 16 octobre 2018 à 19h, les membres de l'association Collectif Trois Tiers se sont réunis en assemblée générale annuelle à l'Espace de la transition d'Osons Ici et Maintenant au 8 rue Pauly à Bègles.

Sont présents :

- BERNARD DE LAJARTRE Marion
- CANTAL-DUPART Leïla
- DERDIZAN Armen
- DUMAS-MAILLET Sylvie
- ENARD Aimeric
- GONTIER Marie
- MICHEL Chloé
- MOLMHANN RODULFO Nikita
- PINEAU Lison
- SANDRE Benjamin
- STAGER Florian
- VITIELLO Lucie
- ZIEGLER Aimeric

L'assemblée générale désigne Marion BERNARD DE LAJARTRE en qualité de présidente de séance et Florian STAGER en qualité de secrétaire de séance.

La présidente de séance met à la disposition des présents l'ordre du jour de la séance comme suit :

- bilan des actions 2018
- bilan financier 2018
- perspectives pour 2019
- modification des statuts
- approbation du montant de la cotisation annuelle
- élections des représentants légaux de l'association

Marion BERNARD DE LAJARTRE, Chloé MICHEL, Benjamin SANDRE, Lison PINEAU et Leïla CANTAL-DUPART exposent les projets réalisés par l'association sur l'année 2018 :

- création d'une charrette qui peut se transformer en café
- résidence à Saint-Christophe-des-Bardes : création d'un espace de convivialité autour de l'ancien jardin du presbytère et du four à pain. Cette résidence s'est organisée en différents temps :
 - Le tour du village avec la charrette pour rencontrer les habitants
 - Temps de réflexion autour du site et du jardin
 - Chantier participatif le jour de la fête du village

Depuis, le jardin commence à s'animer avec notamment un conte, une journée de réalisation de pizzas avec les enfants et un atelier de médiation avec les riverains.

Sylvie DUMAS-MAILLET souligne l'importance de l'école dans le projet, avec la motivation de l'institutrice : « *Si on arrive à toucher les enfants, on touchera les parents.* »

- service civique d'initiative avec l'association Osons Ici et Maintenant pour Marion BERNARD DE LAJARTRE afin de développer l'association, structurer des outils de communication et répondre à des appels à projets et des demandes de subventions.

- en lien avec Osons Ici et Maintenant, durant leur dernière Fabrik à Déclik à Libourne, fin juin 2018, le Collectif a proposé un parcours qui vise à mobiliser les jeunes sur l'avenir de leur territoire.

Lison PINEAU présente le déroulement des journées d'animation :

- 1^{er} jour : diagnostic partagé sensible
- 2^{ème} jour : jeu de rôle, chacun incarne un élu lors d'un conseil communautaire pour une mise en condition sur la prise de décision pour les territoires
- 3^{ème} jour : restitution synthèse

Cela a permis au Collectif Trois Tiers de tester des méthodes de participation.

Sylvie DUMAS-MAILLET demande comment ces résultats ont été présentés aux élus. Le document a été transmis dans le bilan général de la Fabrik à Déclik à la Communauté d'agglomération de Libourne.

- mise en lien avec le Département de Gironde

- Rencontre avec les services de l'économie sociale et solidaire et la cheffe de projet du Libournais, début septembre 2018

- Intervention sur la journée « Viv(r)e les centres en Libournais », le 5 octobre, à Fronsac sur l'atelier « Faire projet avec les habitants ».

Marion BERNARD DE LAJARTRE et le maire de St-Christophe-des-Bardes ont présenté le projet de résidence devant des agents du Département et devant certains élus des communes aux alentours.

- réalisation d'un film sur des initiatives de personnes qui ont fait le pari des campagnes.

Des visites ont été effectuées, dans le cadre de ce projet, à Pamiers (FabLab), en Ariège, à Nannay (cinéma), dans la Nièvre, à Rion-des-Landes (éco lieu Jeanot) et à Saubion (librairie dans les arbres), dans les Landes.

Le film aura pour objectif d'être utilisé comme un outil afin de sensibiliser le grand public sur des questions de ruralité.

Un workshop sera organisé dans l'hiver, assisté par un professionnel, qui permettra d'écrire un storyboard.

- développement des outils de communication : remise à jour de la plaquette de communication et création du site internet et d'une newsletter.

Marion BERNARD DE LAJARTRE expose le bilan financier de l'association en 2018 qui termine positif avec un solde de 3175,41 euros.

Elle souligne l'augmentation de la trésorerie par rapport à l'an dernier, notamment grâce à des prestations qui ont augmenté.

Le Collectif Trois Tiers a touché une subvention de la Région pour le projet de résidence à Saint-Christophe-des-Bardès et par le Département de la Gironde pour la création de l'association.

Cette trésorerie va permettre d'investir dans les projets 2019.

Cette année, il y a eu 31 adhérents dans l'association.

A la suite de cela, Marion BERNARD DE LAJARTRE présente les perspectives 2019 pour l'association, comme suit :

- continuer le projet à Saint-Christophe-des-Bardès : mise en plan du projet, chantier participatif pour la création de jeux en bois et travail de récit sur le lieu. Une intervenante a écrit une histoire avec les enfants autour du four à pain. Cet exercice va être renouvelé avec les habitants.

Marion BERNARD DE LAJARTRE souligne l'originalité de la concertation mise en place par l'association qui passe par des temps culturels de participation.

La mairie va investir sur des travaux dans le jardin (rampe d'accessibilité, plantations, etc.)

- continuer le projet de film en enrichissant la carte d'initiatives et en réalisant un storyboard.

- prospection pour essayer de mettre en place des démarches de résidences sur d'autres territoires.

- obtention de l'agrément pour accueillir deux services civiques sur une mission de huit mois à partir de janvier 2019. L'agrément a été obtenu pour 3 ans. Des étudiants de l'Institut d'Urbanisme de Bordeaux pourraient faire valoir ce service civique en stage de M1 et/ou M2. L'association doit leur trouver en amont un lieu de travail et du matériel.

Marion BERNARD DE LAJARTRE a ensuite exposé la modification des statuts de l'association, avec comme modifications :

- ouverture de la composition de l'association à des volontaires et salariés

- modification de la cotisation qui s'organise autour de deux modèles de cotisation :

- Une cotisation libre

- Une cotisation de « soutien » dont le montant est renouvelé chaque année en assemblée générale.

- modification de la gouvernance de l'association : chaque membre actif vaut pour une voix dans les décisions prises en instance collégiale accueillant tous les membres souhaitant s'impliquer dans la gouvernance de l'association, quel que soit leur statut. En parallèle de cette instance collégiale, un collège de co-responsables sera élu en assemblée générale chaque année. Il aura pour rôle de trancher les décisions si celles-ci ne peuvent l'être en instance collégiale. Au sein de ces co-responsables, deux personnes sont élues en assemblée générale pour être les représentants légaux de l'association, en tant que président et trésorier.

Sylvie DUMAS-MAILLET demande si on a fait vérifier la légalité du fait que des salariés peuvent être membres de l'association. Plusieurs personnes dans l'assemblée répondent que cela ne pose pas de soucis.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement au vote les délibérations suivantes :

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte à l'unanimité la modification des statuts.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale adopte à l'unanimité la modification de l'adhésion avec une adhésion libre et une adhésion de « soutien » à hauteur de 10€.

3^{ème} délibération : L'assemblée générale élit à l'unanimité les co-responsables suivants :

- BERNARD DE LAJARTRE Marion
- CANTAL-DUPART Leïla
- MICHEL Chloé
- PINEAU Lison
- SANDRE Benjamin
- STAGER Florian
- VITIELLO Lucie

4^{ème} délibération : L'assemblée générale élit à l'unanimité les représentants légaux de l'association suivants :

- BERNARD DE LAJARTRE Marion, française, 35 rue des bahutiers, 33000 BORDEAUX, urbaniste, en tant que présidente
- SANDRE Benjamin, français, rue Achille Allard, 33400 TALENCE, urbaniste, en tant que trésorier.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 16 octobre 2019.

Les membres ainsi élus acceptent leurs fonctions.

Signature

Marion BERNARD DE LAJARTRE
(présidente de séance)

Florian STAGER
(secrétaire de séance)